



**Médiathèque municipale**

**Madame de Sévigné :**

**REGLEMENT des**

**PRETS AUX COLLECTIVITES**

## **Puis-je bénéficiaire de ce service ?**

Les professionnels\*, exerçant à Vitré Communauté, peuvent emprunter gratuitement des documents pour les enfants, jeunes et adultes qu'ils encadrent.

**Le titulaire de la carte est responsable des documents empruntés en son nom :** il s'engagera donc, à respecter le règlement défini ci-après.

## **Comment s'inscrire ?**

Le futur responsable de la carte se présente à la Médiathèque muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif professionnel. **Aucun abonnement ne peut avoir lieu en l'absence de ces documents.**

Si le responsable ne se déplace pas en personne, il devra néanmoins signer le bulletin d'inscription, fournir une photocopie de sa pièce d'identité et un papier signé de sa main désignant son mandataire.

**L'abonnement est à renouveler chaque année** civile ou scolaire (selon la catégorie\*). La pièce d'identité, le justificatif professionnel et l'ancienne carte de bibliothèque sont de nouveau à fournir. Toutefois, lors du renouvellement d'une inscription périmée depuis moins de 6 mois une tolérance d'un mois est accordée avant de présenter le justificatif professionnel. Passé ce délai, la carte est bloquée.

**\* Voir tableau des catégories ci-après**

## Les modalités de prêts

- ◆ La carte est obligatoire pour tout emprunt.
- ◆ Le prêt est effectué pour une durée maximale de 21 jours.
- ◆ Il n'est pas possible de prolonger la durée de prêt des documents.
- ◆ Chaque jour de retard entraîne une suspension de prêt de la même durée que le retard (ex : 1 jour de retard = 1 jour de suspension).

## Que puis-je emprunter ?

- ◆ Les **livres** de l'espace jeunesse et des autres espaces (conf. les catégories\*).
- ◆ Les **CD** de l'espace jeunesse et des autres espaces (conf. les catégories\*). Vous n'oublierez pas de vous acquitter des droits SACEM pour toute diffusion dans votre établissement : la médiathèque ne pourrait être tenue responsable de toute fraude vis à vis des droits d'auteurs.
- ◆ Merci de diversifier vos choix en n'empruntant pas trop de documents sur un même sujet.

## La médiathèque sur internet :

[www.bm.mairie-vitre.fr](http://www.bm.mairie-vitre.fr)

**Votre identifiant** : pro.prenomnom

**Votre mot de passe** (par défaut) : mediatheque

Attention pour l'identifiant comme pour le mot de passe : pas de majuscule, d'accent ou d'espace.

Nous vous conseillons de personnaliser votre mot de passe.

*Ce compte professionnel vous permet de visualiser vos prêts en cours ou passés, de réserver des documents, de faire des recherches dans notre catalogue, de faire des suggestions d'achats...*

**Médiathèque municipale  
Madame de Sévigné**  
1 rue du Bourg aux Moines  
35500 Vitré  
02 99 75 16 11  
mediatheque@mairie-vitre.fr

### Horaires d'ouverture :

Mardi	15h-19h
Mercredi	10h-13h 14h-19h
Jeudi	16h-18h
Vendredi	12h-18h
Samedi	10h-13h 14h-19h